

EXERCER LA MISSION SOCIALE & CULTURELLE DU CSE

1 JOUR (7H) ▶ PRÉREQUIS : AVOIR SUIVI LA FORMATION "CONNAÎTRE LE FONCTIONNEMENT ET LES ATTRIBUTIONS DU CSE"

▶ PUBLIC : REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

INTER & INTRA



OBJECTIFS

- Définir et mettre en œuvre le projet politique du CSE en matière d'ASC
- Appliquer la réglementation spécifique aux activités sociales et culturelles
- Communiquer sur vos activités et les évaluer en fin d'année



PROGRAMME

Le cadre légal des Activités Sociales et Culturelles

- Un monopole de gestion
- Les bénéficiaires
- Les règles Urssaf
- Définition d'une ASC
- Le budget ASC du CSE

Le projet ASC du CSE

- Définition de son projet
- Un vocabulaire à partager

Connaître ses publics

- Typologies des salariés
- Les facteurs qui impactent la gestion des ASC

La nécessaire cohérence entre projet / publics / activités

- Le choix des activités
- Les choix budgétaires

La communication

Argumenter son projet, ses valeurs, ses choix auprès des salariés

▶ Modalités & méthodes pédagogiques

- Locaux adaptés au groupe
- Des ateliers de réflexions collectifs et individuels (mise en situation, quiz, QCM...)
- Des échanges et analyses de pratiques entre stagiaires
- Des exposés théoriques
- Des supports pédagogiques remis aux stagiaires

▶ Modalités d'inscription

- Délais d'inscription : jusqu'à 72h avant sous réserve de disponibilités

▶ Accompagnement

- Dispositif d'accompagnement prévu selon les parcours (analyse des besoins et des contraintes d'entrée, suivi administratif, suivi de la progression pédagogique, bilan intermédiaire, régulation si nécessaire)
- Accompagnement technique et pédagogique sur les modalités distancielles

▶ Modalités d'évaluation

- Des exercices pratiques seront réalisés tout au long de la journée pour mesurer les acquis
- Une fiche de satisfaction sera complétée en fin de formation par les stagiaires
- Une évaluation des acquis en fin de stage et une évaluation à 3 mois pour mesurer la mise en application

ANIMÉE PAR

- Stéphanie GUILLON, Formatrice CSE
- Ou profil équivalent

COÛT DE LA FORMATION

Adhérent > 350 € net/jour/stagiaire
Non adhérent > 455 € net/jour/stagiaire
Tarifs hors frais annexes et repas
> **Sur devis** pour la formation en Intra

LIEUX ET DATES 2025

Angers > Vendredi 19 septembre
9h-12h30 / 14h-17h30



CEZAM
PAYS DE LA LOIRE
Mon allié CSE de A à Z

Parking gratuit - Sites desservis par les transports en commun - Salles de formation accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Possibilité d'adapter les moyens pour les personnes en situation de handicap (contact : Gildas RICHARD - Tél : 02 40 73 45 20 - Mail : g.richard@cezampdl.fr)

Conforme AM.P

Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n°52 44 07187 44 auprès du Préfet de région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Agréé Formation économique des membres du CSE. Liste arrêtée par le Préfet des Pays de la Loire le 17 septembre 2021.

Inscriptions et calendrier inter-entreprises disponible sur www.cezam.fr